Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20261103-2026_11_62-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2026-11-62
3 novembre 2026

Date de convocation : Jeudi 29 octobre 2026	*Le mardi 3 novembre deux mille vingt-six à vingt heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 15 Absents excusés : 0 Votants : 15	*Etaient présents : Mmes DALLE Marie, GAC Céline, GRALL Marie-Catherine, GUILLARD Nolwenn, GUILLERM Marie-Claire, LE GUERN Marlène, MINGAM Gwénaëlle* *MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, CRAS-QUEAU Simon, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, SALIOU Sébastien formant la majorité des membres en exercice.* *M. SALIOU Sébastien a été désigné comme secrétaire de séance.*

<u>Objet</u> : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets sécurité du Pacte Finistère 2030, millésime 2026 : Evolution du système de vidéoprotection de la commune

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que l'évolution du système de vidéoprotection de la commune est éligible dans le cadre de l'appel à projets sécurité du Pacte Finistère 2030, millésime 2026.

Il précise que l'extension du dispositif existant répond à un besoin de renforcer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal. Elle permettra d'améliorer la couverture de certains secteurs, de compléter les équipements déjà en place et de faciliter l'identification d'éventuels actes de dégradation, d'incivilités ou d'infractions.
Cette évolution vise également à contribuer à la prévention des actes malveillants, à protéger les équipements et les espaces publics communaux et à renforcer le sentiment de sécurité des habitants.

Il demande au Conseil l'accord de déposer le dossier de demande de subvention associé.

Il rappelle le montant estimatif des travaux qui s'élèverait à 3 457.00 € HT et dont le plan de financement serait le suivant :

- Pacte Finistère 2030 : 2 700 €
- Autofinancement : 757 €

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité (15 votants, 0 abstention, 15 voix exprimées, 15 voix pour, 0 voix contre), après en avoir délibéré,

- **Sollicite** une subvention de **2 700 € au titre l'appel à projets sécurité du Pacte Finistère 2030, millésime 2026** se rattachant à cette opération
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Maire est autorisé à signer les devis ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de l'opération.

M. Laurent LE BORGNE, ***Maire***	*M. SALIOU Sébastien* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 05 novembre 2026* *Transmission au contrôle de légalité le 05 novembre 2026*

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20261103-2026_11_62-DE